



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8678^e séance

Mercredi 4 décembre 2019, à 10 heures
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Craft (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Afrique du Sud	M. Matjila
Allemagne	M. Schulz
Belgique	M ^{me} Delieux
Chine	M. Yao Shaojun
Côte d'Ivoire	M. Adom
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
Indonésie	M. Syihab
Koweït	M. Alahmad
Pérou	M. Ugarelli
Pologne	M ^{me} Wronecka
République dominicaine	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes (S/2019/867)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes (S/2019/867)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/916, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/867, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes somaliennes.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2500 (2019).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : C'est parce que les questions relatives à la sécurité de la navigation et la protection des vies des personnes à bord de navires, notamment des membres d'équipage, sont d'une importance cruciale pour la

Fédération de Russie que nous avons appuyé l'adoption de la résolution 2500 (2019) aujourd'hui.

Grâce aux efforts concertés de la communauté internationale, les activités des pirates au large des côtes somaliennes sont en recul. Toutefois, des attaques continuent de se produire, ce qui veut dire que le Conseil de sécurité et les États Membres doivent accorder toute l'attention requise à ce problème. À cet égard, nous voudrions souligner à quel point il est essentiel de poursuivre les efforts coordonnés de lutte contre la piraterie, notamment par l'intermédiaire du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Nous sommes d'ailleurs en faveur de son maintien, car il a montré son efficacité. La Russie continue de contribuer à la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Nos forces navales aident à assurer la sécurité de la navigation dans les zones maritimes vulnérables, en étroite coopération avec les autres membres de la coalition antipiraterie.

Il importe, à notre avis, de prendre acte des efforts que déploient tous les membres de la coalition, et nous tenons à cet égard à appeler l'attention du Conseil sur une lettre datée du 3 décembre adressée au Secrétaire général par l'Iran, qui met en lumière les efforts déployés par ce pays en matière de lutte contre la piraterie. Il est bien connu que, ces dernières années, des marins iraniens navigant à bord de flottes de pêche et de navires marchands ont été à maintes reprises la cible d'actes de piraterie et de vols à main armée. Il est tout à fait clair que Téhéran a plus que tout autre intérêt à stabiliser la situation au large des côtes somaliennes, à protéger ses citoyens et à prévenir les incursions criminelles. À cet égard, il est regrettable que, pour des raisons politiques, la contribution de l'Iran n'ait pas été reconnue dans la résolution. Nous exhortons les auteurs de la résolution à adopter, à l'avenir, une approche objective lorsqu'ils examineront la contribution réelle de différents pays, notamment ceux situés le long de la côte nord-ouest de l'océan Indien, ainsi que celle des organisations internationales et régionales qui s'attachent à lutter contre la piraterie maritime.

M. Yao Shaojun (Chine) (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité la résolution 2500 (2019), reconduisant les autorisations accordées aux États et aux organisations régionales qui coopèrent dans la lutte contre les pirates somaliens, ce dont la Chine se félicite.

Ces dernières années, nous avons observé des progrès constants s'agissant de la situation en Somalie et

dans la Corne de l'Afrique. L'absence d'attaques réussies par des pirates contre des navires marchands au large des côtes somaliennes depuis mars 2017 reflète clairement les résultats remarquables qui ont été enregistrés par le Gouvernement fédéral somalien, l'ONU et la communauté internationale dans la lutte contre la piraterie. Mais il nous faut aussi noter que des défis considérables subsistent en ce qui concerne la situation politique et en matière de sécurité dans la Corne de l'Afrique, et que le problème de la piraterie n'a pas été définitivement réglé. La communauté internationale doit continuer de renforcer la coopération, en particulier dans l'action menée pour remédier aux causes profondes de la piraterie en Somalie.

Depuis 2008, la Chine participe activement aux efforts de coopération internationaux contre les pirates somaliens. Au mois de septembre, la Chine avait dépêché 33 formations pour escorter plus de 6700 navires, l'objectif étant d'assurer efficacement la paix dans la région et de sécuriser les importantes voies commerciales internationales. La Chine continuera de participer activement aux opérations pertinentes et de jouer un rôle constructif dans la lutte contre les pirates somaliens.

Nous tenons à indiquer qu'en plus des pays énumérés dans la résolution, l'Iran a également participé à des opérations d'escorte dans le golfe d'Aden et dans les eaux somaliennes. Le Conseil de sécurité devrait reconnaître ses contributions.

La Présidente (*parle en anglais*); Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Yusuf (Somalie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous faire part, Madame la Présidente, de la satisfaction de la délégation somalienne de voir votre pays présider le Conseil de sécurité ce mois-ci. Les États-Unis, auxquels nous souhaitons plein succès et promettons notre entière coopération au cours de leur présidence, sont un partenaire clef de la Somalie. Je voudrais également féliciter la délégation britannique pour le brio avec lequel elle a guidé les travaux du Conseil le mois dernier.

La Somalie exprime sa profonde gratitude aux membres du Conseil de sécurité pour l'appui précieux qu'ils lui apportent dans tous les domaines, notamment dans la lutte contre les actes de piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes. L'engagement robuste pris par le Gouvernement somalien et par la communauté internationale a permis de réduire

considérablement la piraterie ces dernières années. Toutefois, la piraterie au large des côtes somaliennes doit être replacée dans le contexte des problèmes politiques, des problèmes de sécurité et des problèmes économiques auxquels mon pays est confronté sur terre. Comme l'indique le dernier rapport en date du Secrétaire général,

« [L]es actes de piraterie au large des côtes somaliennes ont été écartés mais pas totalement éliminés; et nous ne parviendrons à cet objectif que lorsque nous réglerons le problème à la racine, à savoir l'absence d'autres moyens de subsistance, l'insécurité et la faiblesse des structures de gouvernance » (*S/2019/867, par. 65*).

À cet égard, nous demandons aux États Membres et aux organisations internationales de continuer d'aider le Gouvernement somalien à régler le problème de la piraterie à la racine, tout en continuant de faire pression en mer sur les auteurs d'actes de piraterie.

Selon le rapport du Secrétaire général, les actes de piraterie font partie des nombreuses menaces contre la sécurité maritime au large des côtes somaliennes, et la persistance de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone économique exclusive somalienne demeure une préoccupation majeure. Nous nous félicitons que la résolution 2500 (2019), qui vient d'être adoptée, reconnaisse les liens complexes qui unissent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et la piraterie, et le fait que le phénomène de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone économique exclusive de la Somalie entraîne des pertes de recettes et peut provoquer la déstabilisation des communautés vivant le long des côtes.

À cet égard, nous exhortons les États Membres à respecter les réglementations nationales et internationales et à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour veiller à leur application et pour empêcher la pêche illicite, non déclarée et non réglementée au large des côtes somaliennes. Le Gouvernement somalien a pris plusieurs mesures pour contrer la menace de la piraterie, ainsi que pour s'attaquer aux causes profondes de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en Somalie, notamment en renforçant les cadres juridique et normatif nationaux et les capacités de l'unité de police maritime, ainsi que sa coordination avec tous les États membres de la fédération.

Nous demeurons préoccupés par les abus de procédure en lien avec les poursuites pour piraterie

qui sont engagées en dehors de la Somalie. Dans certains cas, nous avons constaté que les prévenus qui étaient analphabètes n'avaient pas bénéficié d'une interprétation adéquate. En outre, les prévenus ont été tenus de renoncer à leur droit de faire appel, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies. Ces agissements sont inconstitutionnels en Somalie et dans l'État étranger engageant des poursuites dans cette affaire. Ni les tribunaux de l'État étranger engageant des poursuites ni l'Organisation des Nations Unies n'ont compétence sur la Somalie pour faire appliquer une telle décision.

Nous continuerons d'œuvrer à la protection de nos eaux territoriales et de notre territoire, et nous nous félicitons de la coopération des États Membres dans la lutte contre la piraterie, conformément au droit national et international. Le Gouvernement somalien se félicite de la libération en toute sécurité, en septembre, de l'otage iranien détenu de longue date, et nous ne ménagerons aucun effort pour assurer la libération rapide des otages restants.

Enfin, je voudrais remercier les cinq membres non permanents sortants du Conseil, qui quitteront le

Conseil à la fin du mois, à savoir la Guinée équatoriale, la Côte d'Ivoire, le Koweït, le Pérou et la Pologne, de leur précieuse contribution et de leur coopération au cours de leur mandat de deux ans. En particulier, je tiens à adresser les remerciements du Gouvernement et du peuple somaliens à l'État frère du Koweït, pour avoir non seulement joué un rôle actif dans la pérennisation de la paix en Somalie, mais aussi pour avoir contribué et participé au développement socioéconomique du pays, en particulier dans le domaine de l'éducation.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Mansour Alotaibi et son équipe spécialisée et leur exprimer notre profonde gratitude pour leur action exemplaire, dynamique et efficace qui a fait aboutir la véritable volonté politique d'aider le Gouvernement et le peuple somaliens à se rassembler pour édifier une nation unie et fonctionnelle.

(l'orateur poursuit en arabe)

Je les remercie.

La séance est levée à 10 h 15.